

Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 janvier 2010 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, Mmes Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 27 avril 2010, intitulée: «Suivons les conclusions du forum Gesport: pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'entremettre avec le Genève-Servette Hockey Club en vue d'un soutien accru de la Ville de Genève à l'association Genève Futur Hockey, laquelle vise à créer un encadrement professionnel pour le coaching technique de hockey et un concept sport étude adapté aux spécificités de ce sport;
- de créer une ligne budgétaire ad hoc dès le budget 2011.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève développe, au travers des prestations du Service des sports, une politique ambitieuse de soutien à l'intégration des jeunes par le sport.

Les excellents résultats sportifs obtenus ces quatre années dernières par le Genève-Servette Hockey Club ont attiré de nombreux jeunes à jouer au hockey sur glace. L'association Genève Futur Hockey encadre professionnellement déjà quelque 600 jeunes de trois équipes (Meyrin, Trois-Chêne, Genève-Servette) et elle ambitionne d'augmenter considérablement ses effectifs dans le futur. Ce rapprochement des mouvements juniors a plusieurs fois été salué publiquement par le Conseil administratif.

En juin 2010, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont décidé d'octroyer une aide financière de 2,75 millions de francs à l'association Genève Futur Hockey pour les années 2010 et 2011. La participation de la Ville de Genève se monte à 1,75 million de francs et celle de l'Etat à 1 million de francs. Ces sommes seront versées dans le cadre d'un contrat de prestations.

Le Conseil administratif a donc inscrit deux lignes dans son projet de budget 2011 pour l'association Genève Futur Hockey, une nouvelle subvention ordinaire de 500 000 francs, ainsi qu'une subvention extraordinaire de 500 000 francs également.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 24 novembre 2010.